



## La pénurie d'orthophonistes dans les hôpitaux reconnue par la ministre mais toujours pas de vraies solutions satisfaisantes pour la profession et les patients.

L'intersyndicale a été reçue ce mardi 28 avril par Mme la ministre de la Santé, des Affaires sociales et du Droit des femmes. La ministre s'est dite sensible à l'importance de notre profession, à la coopération entre professionnels et à la diversité de nos actes et des prises en charges réalisées. Elle s'est dite préoccupée par les enjeux d'attractivité des postes d'orthophonistes hospitaliers mais a insisté sur le fait que le travail sur l'attractivité des postes ne devait, ne pouvait se résumer à la rémunération.

L'intersyndicale a rappelé la situation d'urgence.

Les orthophonistes ne viennent pas ou ne restent pas à l'hôpital, ce qui est lourd de conséquences pour la prise en charge des patients et la formation clinique des étudiants.

La ministre propose d'étudier les dispositifs indemnitaires afin d'une part, de rendre attractives les zones sous-dotées, et d'autre part de prendre en compte le caractère d'urgence de certains soins orthophoniques. En d'autres termes, il serait proposé des primes, aux orthophonistes exerçant dans certains hôpitaux et dans certains services (à déterminer selon le caractère d'importance des soins).

La situation problématique des orthophonistes dans les hôpitaux semble donc avoir été reconnue mais les solutions proposées par la ministre montrent que les causes de cette situation ne sont pas assez précisément identifiées :

- Les orthophonistes hospitaliers font défaut autant dans les CHRU que dans les CH locaux.
- Enfin, la fuite des professionnels aboutit au fait que l'activité orthophonique hospitalière est réduite à une peau de chagrin dans laquelle il s'avère impossible et contraire à toute éthique d'opérer un choix entre ce qui relèverait de l'indispensable et du superflu ...

Une prochaine réunion avec le cabinet est prévue en mai.

**L'intersyndicale décide d'organiser, d'ici là et dans chaque région, des assemblées générales de professionnels, d'enseignants et de maîtres de stages afin de décider des initiatives à prendre.**

### CONTACTS PRESSE

**CFTC Santé et Sociaux** : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

**UFMICT-CGT** : Claire DELORE 06 33 82 25 90

**FNO** : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

**FO Santé-Sociaux** : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

**FOF** : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

**SUD Santé-Sociaux** : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

**UNADREO** : Stéphanie BOREL 06 22 66 10 65

**UNSA** : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

**CFO** : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99